

Modalités d'inscription

Pièces à fournir :

- Bulletin d'adhésion saison 2018/2019 (dûment complété et signé)
- Formulaire de demande de licence FFVB Saison 2018/2019, avec date et signature du licencié.
- Certificat médical (sur le formulaire de demande de licence)
- 1 photo d'identité
- Photocopie pièce d'identité ou du livret de famille (nouveau licencié uniquement)
- Cotisation : Voir Tarif



Seul un dossier complet sera accepté.

En cas d'arrêt de fréquentation par le licencié, aucun remboursement ne sera effectué.

Contact :

SCO Angers Volley-Ball
Salle Jean Rousseau
Rue du Major Allard
49100 ANGERS
scoangersvolleyball@orange.fr
tél : 06.62.00.29.07

Tarif cotisations 2018/2019 :

Catégories	Né(e)	Tarifs
M7 (baby volley)	2012 et après	140.00 €
M9	2010 et 2011	140.00 €
M11	2008 et 2009	180.00 €
M13	2006 et 2007	180.00 €
M15	2004 et 2005	190.00 €
M17	2002 et 2003	190.00 €
M20	2000 et 2001	190.00 €
Séniors	1999 et avant	200.00 €
Loisirs et DSM		150.00 €
Loisirs (étudiant)		130.00 €
Dirigeants		75.00 €

Réduction de 5 % si licence souscrite avant le 30/06/2018

Réduction de 5 % pour 3 licenciés de la même famille

Réduction de 10 % pour 4 licenciés de la même famille



Bulletin d'adhésion saison 2018-2019

Création Renouvellement Mutation

Licencié(e) :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... à :

Adresse :

.....

Profession / situation / classe :

Tél : Mail :

Représentant légal si l'enfant est mineur :

Nom mère : Nom père :

Profession : Profession :

Tél mère : Tél père :

Mail : Mail :

Cotisation : (cf tableau tarif cotisation)

Catégorie : Montant :

Mode de règlement :

En : 1 fois 2 fois 3 fois

Autorisation parentale :

Je soussigné

Autorise mon fils ou ma fille:

- ✓ À pratiquer le volley-ball au sein du SCO Angers Volley-Ball, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages, ainsi que toutes les activités et déplacements organisés par le club durant la saison sportive.
- ✓ À être véhiculé(e) par son entraîneur, un bénévole ou un parent lors des stages et des compétitions.

J'autorise le club ou l'entraîneur :

- ✓ À prendre les mesures médicales adéquates dans le cas d'un accident sportif ou de la circulation (dans le cas de non possibilité de communication avec la personne responsable).
- ✓ Notes personnelles (que le club se doit de savoir) allergies, maladies, etc :

.....

Le...../...../.....

A :

Signature : (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Droit à l'image :

J'autorise que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation ou de celle de mon enfant aux manifestations puissent être publiées et diffusées dans la presse écrite ou sur le site internet (vidéos, photos, ...)

Oui Non

Le :/...../.....

A :

Signature : (précédé de la mention « lu et approuvé »)



CHARTRE DU SCO ANGERS VOLLEY-BALL

En devenant licencié au SCO Angers Volley-Ball, je m'engage à :

- 1/ Respecter le matériel mis à disposition :
 - ✓ Ranger le matériel à la fin de la séance
- 2/ Respecter les personnes qui m'entourent :
 - ✓ Mon entraîneur : écouter ses conseils, ne pas remettre en question ses décisions
 - ✓ Les arbitres : accepter leurs décisions sans contester, ni râler
 - ✓ Ses coéquipier(e)s : qu'ils soient débutant(e)s ou confirmé(e)s
 - ✓ Ses adversaires : rester humble dans la victoire et sans rancœur dans la défaite
- 3/ Être assidu et sérieux aux entraînements et en compétition :
 - ✓ Respecter les horaires
 - ✓ Faire preuve d'esprit d'équipe, de combativité, de solidarité et de fair-play
- 4/ Participer à la vie associative du club :
 - ✓ Faire au minimum 2 déplacements dans l'année pour covoiturer les équipes
 - ✓ Être présent à l'assemblée générale
 - ✓ Donner un coup de main lors des diverses manifestations (tournois, compétitions, etc...)

SANCTIONS : Le non-respect de cette charte et tout comportement négatif, agressif, antisportif, et tous propos déplacés ou grossiers à l'égard de coéquipiers, adversaires, arbitres, public, dirigeants, entraîneurs feront l'objet de sanctions pouvant conduire jusqu'à l'exclusion du club.

Le SCO Angers Volley-Ball, s'engage à :

- 1/ Garantir une structure d'accueil bien organisée et des entraîneurs diplômé(e)s.
- 2/ Mettre à disposition des licencié(e)s le matériel nécessaire à la pratique du volley-ball.
- 3/ Développer, à travers l'enseignement du volley-ball, un bagage technique et collectif (socialisation et esprit d'équipe).
- 4/ Licencier chaque joueur auprès de la FFVB.
- 5/ Maintenir un contact régulier avec les licencié(e)s ou leur famille par le biais du site internet du club, mail, etc...
- 6/ Être à l'écoute des licencié(e)s et des parents.

Date et Signature à faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Le licencié

Le représentant légal (pour les mineurs)